

L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL C'EST FINI !

Dès février 2011, l'UNSA avait entrepris les démarches pour dénoncer l'accord d'annualisation du temps de travail NEO SECURITY. Depuis, la branche Mobile a été vendue, un PSE validé par certaines organisations a supprimé une centaine d'emplois, l'entreprise a été placée sous plans de sauvegarde, cédée, reprise par FIDUCIAL et aujourd'hui nous sommes devenu FIDUCIAL PRIVATE SECURITY...

Depuis plus de huit mois, nous avons engagé des négociations au sujet de l'accord du temps de travail. Plusieurs réunions ont été organisées par la direction, auxquelles ont été invitées toutes les organisations syndicales. Certaines organisations n'ont pas ouvert la bouche, d'autres étaient pour le maintien du système d'annualisation. Notre position a été très claire dès le début des négociations : nous avons demandé l'arrêt de l'annualisation et le paiement des heures supplémentaires à la fin de chaque mois, en démontrant que la période de modulation sur une année était trop longue, personne ne pouvant attendre la fin de l'année pour manger ou s'habiller.

Aujourd'hui nous avons gagné une première bataille : l'annualisation du temps de travail est supprimée et nous avons signé un nouvel accord.

Nous avons obtenu une modulation sur trois mois, le paiement des heures de dépannage à 100% à la fin de chaque mois avec une régularisation à 25% en fin de trimestre.

Le délai de prévenance passe de 7 à 10 jours pour l'envoi du planning. Une commission de suivi se réunira périodiquement pour évaluer l'application de l'accord et y apporter des améliorations.

Exemple concret pour un salarié au coefficient 140, salaire mensuel = 1506€,06€

Vacation de 12h en dépannage au-delà de 151,67 heures = 119,04€

A la fin du mois il percevra un salaire de base de 1506.06€ + la Vacation de 12h en dépannage 119,04€ = 1625,10€ et 29,76 en fin de trimestre.

L'accord n'est peut-être pas parfait mais ce qui est sûr c'est que le précédent était pire ! Alors aujourd'hui quand certaines organisations non signataires veulent vous faire croire que l'accord est mauvais, nous sommes tous en droit de poser une question très simple : ont-ils demandé leur avis aux premiers concernés, c'est-à-dire les agents sur le terrain ? Nous, à l'UNSA-FPS nous leur avons demandé leur avis et c'est pour respecter cet avis que nous avons signé !

Vos représentants UNSA-FPS à votre écoute :



Hassan 06.19.18.98.13 - Christian 06.76.41.57.38 - Patrick 06.09.31.37.98 - Antoine 06 51 72 46 35



Mail: unsa.fps@gmail.com

Site web: www.unsa-fps.fr

Unsa fiducial private security avec vous et pour vous.